



Réflexion

Que cette réunion soit guidée par la sagesse, l'honneur et le respect et que les décisions qui y sont prises soient empreintes du plus grand souci envers le bien commun et les besoins et aspirations de l'ensemble de la communauté.

Reflexion

May wisdom, honour and respect guide this meeting and may the decisions be taken for the greater good of all the citizens and the needs and aspirations of the entire community.

Étoile communautaire Community Star

JUIN
2024



Sébastien Blanchette
Record provincial course
Big Wolf's Backyard Ultra

**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal**

Mardi 18 juin 2024, à 19 h
En la salle Saint-Jean de l'hôtel de ville

- Réflexion
- Reconnaissance

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par le président
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Divulgation d'intérêt
4. Adoption du procès-verbal suivant :
 - 21 mai 2024 – réunion ordinaire publique

5. ARRÊTÉS MUNICIPAUX

- a) Suivi du comité consultatif en matière de planification et changements recommandés aux arrêtés
- b) 32R2019-09 – Plan d'aménagement municipal – révision
 - i. 3^e lecture par titres
 - ii. Adoption
- c) 33R2024 – Arrêté de zonage – révision complète
 - i. 3^e lecture par titres
 - ii. Adoption
- d) 21R2024 – Arrêté de construction – révision complète
 - i. 3^e lecture par titres
 - ii. Adoption
- e) 27R2024 – Arrêté de lotissement – révision complète
 - i. 3^e lecture par titres
 - ii. Adoption
- f) 41R2024 – Arrêté sur le comité consultatif en matière de planification – révision complète
 - i. 3^e lecture par titres
 - ii. Adoption

6. AUTRES DOSSIERS MUNICIPAUX**OPÉRATIONS**

- a) Expert-conseil – supervision et gestion de projet – enlèvement des matières dangereuses et démolition du 225, chemin du Pouvoir

**REGULAR OPEN MEETING
of City Council**

Tuesday, June 18, 2024, at 7 p.m.
in the Saint-Jean Room of City Hall

- Reflection
- Recognition

AGENDA

1. Meeting called to order by the president
2. Adoption of the agenda
3. Disclosure of interest
4. Adoption of following minutes:
 - May 21, 2024 – regular open meeting

5. MUNICIPAL PLAN AND ZONING

- a) Follow up of Planning advisory board meeting and recommended changes to by-laws
- b) 32R2019-09 – Municipal development plan – revision
 - i. 3rd reading by titles
 - ii. Adoption
- c) 33R2024 – Zoning by-law – complete revision
 - i. 3rd reading by titles
 - ii. Adoption
- d) 21R2024 – Construction by-law – complete revision
 - i. 3rd reading by titles
 - ii. Adoption
- e) 27R2024 – Subdivision by-law – complete revision
 - i. 3rd reading by titles
 - ii. Adoption
- f) 41R2024 – Planning advisory committee by-law – complete revision
 - i. 3rd reading by titles
 - ii. Adoption

6. OTHER MUNICIPAL ISSUES**OPERATIONS**

- a) Consultant – supervision and project management – abatement and demolition of 225 Du Pouvoir Road

TRAVAUX PUBLICS

- b) Plan d'action environnemental et initiative de réduction des gaz à effet de serre (GES)
- c) Appel d'offres – solidification du bâtiment au club de golf

LÉGISLATIF

- d) Politique administrative – Comité consultatif en matière de planifications

ÉNERGIE

- e) Réparation d'urgence d'une génératrice

DÉVELOPPEMENT

- f) Lotissement – rue de la Falaise
- g) Lotissement – avenue Sacré-Cœur
- h) Initiative d'accélération de création de logements et Acte de transfert – 95, rue de l'Église

7. INFORMATION GÉNÉRALE

- a) Nomination de personnel depuis la dernière réunion publique
 - o Denis Levesque, technicien en réfrigération et climatisation, secteur propriétés et bâtiments
- b) Prochaine réunion ordinaire publique : mardi 16 juillet 2024, à 19 h
- c) Résumé des dépenses encourues par les membres du conseil – mai 2023
- d) 21 juin – l'hôtel de ville sera illuminé en orange pour la journée nationale des peuples autochtones
- e) Pluie du 29 juin 2023 – suivi

8. Période de questions

9. Levée de l'assemblée ou ajournement

PUBLIC WORKS

- b) Environmental action plan and greenhouse gas (GHG) reduction initiative
- c) Tender call - Solidification of the golf club building

LEGISLATIVE

- d) Administrative policy - Planning advisory committee

ENERGY

- e) Emergency repair of a generator

DEVELOPMENT

- f) Subdivision – De La Falaise Street
- g) Subdivision – Sacré-Cœur Avenue
- h) Housing accelerator initiatives and property transfer of 95 De L'Église Street

7. GENERAL INFORMATION

- a) Staff appointments since the last regular open meeting
 - o Denis Levesque, refrigeration and air conditioning technician, properties and buildings sector
- b) Next regular open meeting: Tuesday, July 16, 2024, at 7 p.m.
- c) Summary of expenses incurred by council members – May 2023
- d) June 21 – city hall will be lit up in orange for the National indigenous peoples day
- e) Rainfall of June 29 – follow-up

8. Question period

9. Adjournment

**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal**

Mardi 21 mai 2024, à 19 h
En la salle Saint-Jean de l'hôtel de ville

**REGULAR OPEN MEETING
of City Council**

Tuesday, Mai 21, 2024, at 7 p.m.
In room Saint-Jean at city hall

PROCÈS-VERBAL

Présents : Eric Marquis, maire
Marc Michaud, directeur général
Marco Daigle, directeur général adjoint
Richard Daigle, directeur opérations
Chantal Dubé, greffière adjointe
Pascal Hudon, coord. dével. du territoire

Conseillers :

Quartier 1	Aldéo Nadeau	Sylvie St-Onge-Morneau
Quartier 2	Eric Desjardins	Denise Landry-Nadeau
Quartier 3	Eric Morneault	Diane Bélanger-Nadeau
Quartier 4	Eric McGuire	Karen Power
Quartier 5	Daniel St-Germain	

Absente :

Quartier 5 Lisa Parent

MINUTES

Present: Eric Marquis, Mayor
Marc Michaud, CAO
Marco Daigle, Assistant CAO
Richard Daigle, Director of Operations
Chantal Dubé, Assistant City Clerk
Pascal Hudon, Urban Planning Coordinator

Councillors:

Ward 1	Aldéo Nadeau	Sylvie St-Onge-Morneau
Ward 2	Eric Desjardins	Denise Landry-Nadeau
Ward 3	Eric Morneault	Diane Bélanger Nadeau
Ward 4	Eric McGuire	Karen Power
Ward 5	Daniel St-Germain	

Regrets:

Ward 5 Lisa Parent

Conseiller Eric Morneault procède avec la réflexion.

Monsieur le maire Eric Maquis procède avec les reconnaissances suivantes :

- Madame Guylaine Bégin, photographe amateur, qui a vu une de ses photos de la rivière Restigouche sélectionnée pour faire partie de la collection Terre de nos aïeux de Poste Canada et qui a été reproduite sur un timbre-poste et une carte postale.
- Monsieur Joseph Ralph Nabong qui a été couronné champion canadien lors des Championnats nationaux de la *World Association of Kickboxing Organization*, le premier champion canadien provenant du Nouveau-Brunswick.

La réunion débute à 19 h 07 sous la présidence du maire Eric Marquis.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par conseiller Eric McGuire, appuyé de conseillère Denise Landry-Nadeau, que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été proposé. Adoptée

DIVULGATION D'INTÉRÊT

Councillor Eric Morneault proceeds with the reflection.

Mayor Eric Marquis, proceeds with the following recognition:

- Mrs. Guylaine Bégin, amateur photographer, who saw one of her photos of the Restigouche River selected to be part of Canada Post's From Far and Wide collection and reproduced on a postage stamp and postcard.
- Mr. Joseph Ralph Nabong, who was crowned Canadian champion at the World Association of Kickboxing Organization's National Championships, the first Canadian champion from New Brunswick.

Mayor Eric Marquis calls the meeting to order at 7:07 p.m.

ADOPTION OF THE AGENDA

It was moved by Councillor Eric McGuire, seconded by Councillor Denise Landry-Nadeau, that the agenda be adopted. Carried

DISCLOSURE OF INTEREST

Mise à jour des outils de planification du territoire

Le 18 juin 2024



Rappel de la démarche

Dans le contexte de l'amalgamation des nouveaux territoires à la municipalité, la concordance nécessaire à l'encadrement provincial et dans l'optique de mieux adapter nos outils de planifications du territoire au présent contexte, la révision des éléments suivants est nécessaire.

Plan d'aménagement municipal (arrêté no 32R2019)

Arrêté de zonage (arrêté 33R2021)

Arrêté de lotissement (arrêté 27R2021)

Arrêté de construction (arrêté 21R2021)

Arrêté sur le comité consultatif en matière d'urbanisme (arrêté 41)

Politique de fonctionnement du CCU (Politique administrative 28)

edmundston

Processus de consultation et d'adoption

	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24
Évaluations préliminaires										
Rédaction										
Consultations publiques préliminaires										
Processus d'adoption										
Consultations publiques										
Recommandation du comité consultatif										
Corrections et mises à jour										
Application										



À retenir sur les changements

- Mise à jour du Plan d'aménagement municipal en fonction des enjeux actuels (logement, nouveaux arrivants, densification).
- Intégration du secteur Rivière-Verte en respect du zonage de 2008.
- Création d'une désignation de zonage spécifique pour le territoire des anciens DSL.
- Élargissement de la composition du comité consultatif.
- Simplification de l'arrêté de zonage pour les exigences de densité, reconnaissance des usages existants et ajout de précisions dans les dispositions générales.



Dernières mises à jour

- Plan d'aménagement municipal (32R2019-09)
 - Ajout de principes concernant la gestion des événements climatiques et les risques d'inondations, ainsi que l'emplacement de nouvelles écoles.
- Arrêté de zonage (33R2024)
 - Ajustement des termes de références pour les désignations
 - Reconnaissance par la désignation de zonage de propriétés dont l'usage est existant
 - Retrait de la désignation « RF- Réserve foncière » à l'intérieur du périmètre urbain

Plan d'action prioritaire 2024-2029

1. Établir de nouvelles règles en matière de gestion des nuisances de bruits, d'odeurs, de poussières et de lumières.
2. Établir un guide de développement incluant de nouvelles exigences pour l'aménagement et la construction des terrains dans le but de mieux gérer le drainage des eaux de surface, les travaux d'excavation et la protection du couvert végétal.
3. Mettre en place un tableau de bord municipal afin d'assumer la communication des résultats. / Développer une application pour y partager des idées ou des projets d'intérêt communautaire ou des initiatives susceptibles d'améliorer le fonctionnement de la municipalité.
4. Mettre en place le plan stratégique de développement du vélo à Edmundston sous l'ensemble de ses dimensions : vélo de montagne, réseau utilitaire, cyclotourisme.
5. Réviser les pratiques de déneigement (entreposage, équipement, entrepreneurs, etc.) en vue de la prochaine saison hivernale.
6. Travailler à définir un logement type qui s'intégrera à la morphologie existante du centre-ville et qui répondra aux besoins d'une population variée.
7. Développer des outils de communication/d'interprétation qui valorisent l'identité culturelle et notre histoire.
8. Développer un arrêté sur le patrimoine.
9. Élaborer un plan de mise en lumière et poursuivre la mise en lumière de nos principaux lieux et bâtiments.
10. Établir des corridors scolaires à proximité de toutes les institutions scolaires primaires.





Comité consultatif du 12 juin 2024

- Requête du conseil pour définir un type de **développement acceptable** pour les parcelles concernés de la 22^e Rue et de l'avenue Louis-H-Lajoie.
- Sous la forme d'un atelier, les membres et les citoyens présents ont pu mieux **comprendre** la situation du logement, les concepts de densité, de typologies résidentielles et les zones résidentielles et **suggérer** des développements compatibles avec leur milieu de vie.
- Le comité consultatif a recommandé au conseil une désignation **R2-Urbaine** à l'ensemble du secteur.

A vertical decorative bar on the left side of the slide. It features a dark blue background with several colorful gears in shades of red, purple, blue, green, orange, and pink. The largest gear is orange and contains the Edmundston logo, which consists of the word "edmundston" in white lowercase letters with a small globe icon replacing the letter 'o'.

Prochaines étapes

- Enregistrement
- Mise en application (juillet)
- Tournée des propriétaires le plus touchés par les changements

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 32R2019-09

ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL D'EDMUNDSTON

En vertu du paragraphe 117(1) de la *Loi sur l'urbanisme* (2017, ch. 19), le conseil municipal d'Edmundston adopte ce qui suit :

1 GÉNÉRALITÉS

- (1) L'arrêté municipal 32R2019, Plan d'aménagement municipal d'Edmundston, est modifié de la façon suivante :
 - a) L'annexe A intitulée « Plan des affectations » est modifiée par l'annexe A-09 ci-jointe, en date de juin 2024.
 - b) L'annexe B intitulée « Arrêtés modifiant le plan d'aménagement municipal 2019-2029 » est remplacée par l'annexe B-09 ci-joint.
 - c) L'annexe C intitulée « Budget quinquennal et investissements », est remplacée par l'annexe C-09 ci-jointe.
 - d) Ajouter l'annexe D ci-jointe intitulée « Révision quinquennale du plan d'aménagement municipal ».

2 OUTILS ET DOCUMENTS CONNEXES

- (1) Cet arrêté doit être lu et appliqué conjointement avec, mais sans s'y limiter, les outils et documents suivants :
 - a) Arrêté municipal 27R2024 – Arrêté de lotissement d'Edmundston et ses modifications;
 - b) Arrêté municipal 32R2019 – Plan d'aménagement municipal et ses modifications;
 - c) Arrêté municipal 33R2024, arrêté de zonage d'Edmundston et ses modifications;
 - d) Arrêté municipal 41R2024 – Arrêté constituant un comité consultatif en matière de planification pour Edmundston;
 - e) Code national du bâtiment du Canada;
 - f) *Loi sur la gouvernance locale* et ses modifications;
 - g) *Loi sur l'urbanisme* et ses modifications;
 - h) Politique administrative 28R2024 – Fonctionnement du comité consultatif en matière de planification et ses modifications.

MUNICIPAL BY-LAW NO. 32R2019-09

BY-LAW AMENDING THE EDMUNDSTON MUNICIPAL DEVELOPMENT PLAN

The municipal council of Edmundston, under authority vested in it by the *Community Planning Act* (2017, c. 19), enacts as follows:

1 GENERAL

- (1) Municipal by-law No. 32R2019, Edmundston Municipal Plan, is amended by the following:
 - a) Appendix A entitled “Land Use Plan,” is replaced with Schedule A-09 hereto attached, dated June 2024.
 - b) Appendix B entitled “Municipal Development Plan 2019-2029 Amending By-Laws”, is replaced with Schedule B-09 hereto attached.
 - c) Appendix C entitled “Five-Year Capital Budget and Investments”, is replaced with Schedule C-09, hereto attached.
 - d) Schedule D entitled “Five-Year Review of the Municipal Development Plan” hereto attached is added.

2 RELATED TOOLS AND DOCUMENTS

- (1) This by-law must be read and enforced in conjunction with, but not limited to, the following tools and documents:
 - a) Municipal by-law 27R2024 – Edmundston subdivision by-law and its amendments;
 - b) Municipal by-law 32R2019 – Edmundston development plan and its amendments;
 - c) Municipal by-law 33R2024 – Edmundston zoning by-law and its amendments;
 - d) Municipal by-law 41R2024 – A by-law to establish a planning advisory committee for Edmundston and its amendments;
 - e) National building code of Canada;
 - f) *Local Governance Act* and its amendments;
 - g) *Community Planning Act* and its amendments;
 - h) Administrative policy 28R2024 – Planning Advisory Committee procedures and its amendments.

3 ABROGATION

- (1) L'arrêté du village de Rivière-Verte no 29 intitulé « Plan rural du village de Rivière-Verte 2008 » et l'ensemble des modifications sont abrogés, sauf les modifications suivantes :
 - a) Arrêté municipal no 29.08 modifiant le Plan rural : Changer la vocation des lots identifiés par les NID : 35291822 et 35079250 de « Résidentiel isolé (Ri) » à « Industriel (1) »
 - b) Arrêté municipal no 29.09 modifiant le Plan rural : Changer la vocation du lot identifié par le NID : 35294636 de « Résidentiel multifamilial – Rm » et « Utilité publique – P » à « Industriel spécial – Is »

4 ENTRÉE EN VIGUEUR

- (1) Cette modification entre en vigueur le 1^{er} juillet 2024

5 ÉDICTION

Première lecture (par titres) : 24 avril 2024
 Deuxième lecture (par titres) : 21 mai 2024
 Troisième lecture (par titres) et adoption : 18 juin 2024

Cet arrêté est adopté en vertu du paragraphe 15(3) de la *Loi sur la gouvernance locale*.

Eric Marquis
Maire/Mayor

3 REPEAL

- (1) Village of Rivière-Verte's municipal by-law No. 29 entitled "Plan rural du village de Rivière-Verte 2008" and all its amendments are repealed, except the following:
 - a) Municipal by-law No. 29.08 modifying the Rural Plan: Change the vocation of the lots identified by the PIDs: 35291822 and 35079250 from "Residential (Ri)" to "Industrial (1)".
 - b) Municipal By-law No. 29.09 modifying the Rural Plan: Change the vocation of the lot identified by the PID: 35294636 from "Residential multi-family – Rm" and "Public utility – P" to "Industrial special – Is".

4 EFFECTIVE DATE

- (1) This amendment comes into effect on July 1, 2024.

5 ENACTMENT

First reading (in its entirety): April 24, 2024
 Second reading (by titles): May 21, 2024
 Third reading (by title) and adoption: June 18, 2024

This by-law is adopted under subsection 15(3) of the *Local Governance Act*.

Marc Michaud
Greffier/Clerk



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : ARRÊTÉS MUNICIPAUX

**SUJET : 32R2019-09 – ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN D'AMÉNAGEMENT
MUNICIPAL D'EDMUNDSTON**

DATE : 18 juin 2024

RECOMMANDATION

Je propose que l'arrêté municipal 32R2019-09, intitulé « Arrêté modifiant le plan d'aménagement municipal d'Edmundston », soit adopté.

Proposée par :

Appuyée de :

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 33R2024

ARRÊTÉ DE ZONAGE D'EDMUNDSTON

En vertu du paragraphe 117(1) de la *Loi sur l'urbanisme* (2017, ch. 19), le Conseil municipal d'Edmundston adopte ce qui suit :

L'arrêté municipal no 33R2024, arrêté de zonage d'Edmundston, est adopté de la façon suivante :

1 GÉNÉRALITÉS

(1) L'arrêté de zonage d'Edmundston comprend les sections suivantes :

- A- Dispositions de zonage
Annexe A – Carte de zonage
- B- Fiches de spécifications

(2) L'arrêté de zonage d'Edmundston est adopté par la présente et s'applique dans les limites d'Edmundston.

2 ABROGATION D'ARRÊTÉS

(1) L'abrogation des arrêtés mentionnés ci-dessous ne vise en rien les pénalités, le renoncement ou la responsabilité encourus avant l'abrogation, ainsi que toute procédure visant l'application de telles pénalités, de tel renoncement ou de telle responsabilité, terminés ou en instance au moment de l'abrogation.

(2) Les arrêtés municipaux suivants sont, par la présente, abrogés :

- a) arrêté no 33R2021, intitulé « Arrêté de zonage d'Edmundston », adopté par le conseil municipal d'Edmundston le 21 décembre 2021 et ses modifications;
- b) arrêté municipal no 26, intitulé « Arrêté de zonage de Rivière-Verte », adopté par le conseil municipal de Rivière-Verte le 30 août 1982 et ses modifications

(3) Les arrêtés suivants, leurs conditions et ententes, demeurent en vigueur :

- i) 67.Z1.25, 67.Z1.48 et 67.Z1.100
- ii) 36R.12 et 36R.Z3.13
- iii) 19.Z2.18 et 19.Z2.19
- iv) 26.29

MUNICIPAL BY-LAW NO. 33R2024

EDMUNDSTON ZONING BY-LAW

The Municipal Council of Edmundston, under authority vested in it by subsection 117(1) of the *Community Planning Act* (2017, c. 19), enacts as follows:

Municipal by-law No. 33R2024, Edmundston Zoning By-Law, is adopted as follows:

1 GENERAL

(1) The Edmundston Zoning By-Law includes the following divisions:

- A- Zoning Requirements
Schedule A – Zoning Map
- B- Specification Sheets

(2) The Edmundston Zoning By-law is hereby adopted and applies within the boundaries of Edmundston.

2 BY-LAW REPEALED

(1) The repeal of the following mentioned by-laws shall not affect any penalty, forfeiture, or liability incurred before such repeal or any proceeding for enforcing the same, completed or pending at the time of repeal.

(2) The following by-laws are hereby repealed:

- a) by-law No. 33R2021, entitled “Edmundston Zoning By-Law” adopted by the Municipal Council of the City of Edmundston on December 21, 2021, and its amendments;
- b) municipal by-law No. 26, entitled “Arrêté de zonage de Rivière-Verte”, adopted by the municipal council of Rivière-Verte on August 30, 1982, and its amendments.

(3) The following by-laws, their conditions and agreements, remain in effect:

- i) 67.Z1.25, 67.Z1.48 and 67.Z1.100
- ii) 36R.12 and 36R.Z3.13
- iii) 19.Z2.18 and 19.Z2.19
- iv) 26.29



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : ARRÊTÉS MUNICIPAUX

SUJET : 33R2024 – ARRÊTÉ DE ZONAGE D'EDMUNDSTON

DATE : 18 juin 2024

RECOMMANDATION

Je propose que l'arrêté municipal 33R2024, intitulé « Arrêté de zonage d'Edmundston », soit adopté.

Proposée par :

Appuyée de :

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 21R2024

ARRÊTÉ DE CONSTRUCTION D'EDMUNDSTON

En vertu du paragraphe 5(1) de la *Loi sur l'administration du Code du bâtiment* (2020, ch. 8), le Conseil municipal d'Edmundston adopte ce qui suit :

L'arrêté municipal no 21R2024, Arrêté de construction d'Edmundston, est adopté de la façon suivante :

1 DÉFINITIONS ET INCOMPATIBILITÉ

(1) Dans le présent arrêté, les interprétations suivantes sont applicables :

« **Agent ou agente d'aménagement** » désigne la personne que le conseil nomme directeur ou directrice de la planification municipale en vertu du paragraphe 10(1) de la *Loi sur l'urbanisme*; sont également visées les personnes auxquelles le directeur ou la directrice de la planification municipale délègue l'autorité de faire respecter le présent arrêté en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*. (*development officer*)

« **Arpenteur-géomètre** » désigne un ou une membre en règle de l'Association des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick autorisé en vertu de la *Loi constituant en corporation l'Association des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick* à exercer l'activité d'arpentage au Nouveau-Brunswick. (*land surveyor*)

« **Bâtiment** » désigne tout ouvrage formé de murs extérieurs rigides recouverts d'un toit servant ou destiné à loger des personnes, des animaux ou des biens personnels. Il peut être fabriqué sur les lieux ou préfabriqué et installé sur le lot. (*building*)

« **Code** » désigne le *Code national du bâtiment du Canada* adopté par renvoi dans un arrêté, y compris ses révisions, errata et corrections d'erratas publiés. (*Code*)

« **Conseil** » signifie le conseil municipal d'Edmundston. (*council*)

« **Constructeur ou constructrice** » désigne la personne construisant un bâtiment, notamment une ou un entrepreneur ou une ou un sous-entrepreneur. (*builder*)

« **Construire** » désigne le fait d'exercer une activité liée à l'édification, à la mise en place, à l'agrandissement

MUNICIPAL BY-LAW NO. 21R2024

EDMUNDSTON BUILDING BY-LAW

The Municipal Council of Edmundston, under authority vested in it by subsection 5(1) of the *Building Code Administration Act* (2020, c. 8), enacts as follows:

Municipal by-law No. 21R2024, Edmundston Building By-Law, is adopted by the following:

1 DEFINITIONS AND CONFLICTS

(1) In this by-law, the following interpretations apply:

“**Act**” means the *Building Code Administration Act* (2020, c. 8). (*loi*)

“**Applicant**” means the person applying for the permit. (*requérant ou requérante*)

“**Builder**” means a person constructing a building, in particular a contractor or a subcontractor. (*constructeur ou constructrice*)

“**Building**” refers to any structure made up of rigid exterior walls covered with a roof used or intended to house people, animals, or personal property. It can be fabricated on site or prefabricated and installed on the lot. (*bâtiment*)

“**Code**” means the *National Building Code of Canada* adopted by reference in a by-law, including its revisions, errata, and corrections. (*code*)

“**Council**” means the municipal council of Edmundston. (*conseil*)

“**Development officer**” means the person appointed by the council as director of municipal planning under subsection 10(1) of the *Community Planning Act*; this also covers the persons to whom the director of municipal planning delegates the authority to enforce this by-law under the *Community Planning Act*. (*agent ou agente d'aménagement*)

“**Engineer**” means a member in good standing of the Association of Professional Engineers and Geoscientists of New Brunswick who is registered or holds a permit or license authorizing him or her to practise the



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : ARRÊTÉS MUNICIPAUX

SUJET : 21R2024 – ARRÊTÉ DE CONSTRUCTION D'EDMUNDSTON

DATE : 18 juin 2024

RECOMMANDATION

Je propose que l'arrêté municipal 21R2024, intitulé « Arrêté de construction d'Edmundston », soit adopté.

Proposée par :

Appuyée de :

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 27R2024

ARRÊTÉ DE LOTISSEMENT D'EDMUNDSTON

En vertu de la *Loi sur l'urbanisme* (2017, ch. 19), le Conseil municipal d'Edmundston adopte ce qui suit :

L'arrêté municipal no 27R2024, Arrêté de lotissement d'Edmundston, est adopté de la façon suivante :

1. DÉFINITIONS ET INCOMPATIBILITÉ

(1) Dans le présent arrêté, les interprétations suivantes sont applicables :

« **Agent ou agente d'aménagement** » désigne un directeur ou une directrice de la planification nommé en vertu du paragraphe 10(1) de la *Loi sur l'urbanisme*. (*development officer*)

« **Apaisement de la circulation** » désigne l'aménagement des rues de manière à modifier les comportements des automobilistes et à mieux gérer la circulation, notamment par le changement des parcours ou des flux de circulation. (*traffic calming*)

« **Attenant** » se dit notamment du fait d'avoir un accès direct sur quelque chose. (*abut*)

« **Bord de route** » désigne la partie située entre la bordure de la route et la limite de l'emprise. (*roadside*)

« **Bureau d'enregistrement des biensfonds** » s'entend de tout bureau de l'enregistrement établi en vertu de la *Loi sur l'enregistrement* et s'entend également de tout bureau d'enregistrement foncier établi en vertu de la *Loi sur l'enregistrement foncier*. (*land registration office*)

« **Chaussée** » désigne la partie centrale d'une route, qui est pavée. (*roadway*)

« **Comité** » s'entend du comité consultatif en matière de planification, constitué en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*. (*committee*)

« **Conseil** » désigne le conseil municipal de la municipalité d'Edmundston. (*council*)

« **Emprise** » désigne le corridor de terrain appartenant à la municipalité à l'intérieur duquel se situe la route, comprend le pavage et les accotements des deux côtés. (*right-of-way*)

MUNICIPAL BY-LAW NO. 27R2024

EDMUNDSTON SUBDIVISION BY-LAW

The Municipal Council of Edmundston, under authority vested in it by the *Community Planning Act* (2017, c. 19), enacts as follows:

Municipal By-Law No. 27R2024, Edmundston Subdivision By-Law, is adopted by the following:

1. DEFINITIONS AND CONFLICTS

(1) In this by-law, the following interpretations apply:

“**Abut**” means having access thereto directly. (*attenant*)

“**Act**” refers to the *Community Planning Act* (2017, c. 19) and the amendments thereto. (*Loi*)

“**Committee**” means the Planning Advisory Committee, appointed pursuant to the *Community Planning Act*. (*comité*)

“**Council**” means the council of the municipality of Edmundston. (*conseil*)

“**Developer**” means the owner of the land being subdivided. (*promoteur*)

“**Development officer**” means a planning director appointed under subsection 10(1) of the *Community Planning Act*. (*agent ou agente d'aménagement*)

“**Drainage ditch**” means a shallow sloped channel connected to the storm sewer system used for the conveyance of surface water runoff that is the result of natural precipitation. (*fossé de drainage*)

“**Future Street**” means a parcel of land marked out on a subdivision plan as a “future street” which will be used as a street at a later date. The title to the land is transferred to the municipality when the subdivision plan is submitted to the registry office. (*rue future*)

“**Industrial**” means a sector defined by a strong industrial dominance by a service oriented on the movement of goods, mainly focused on heavy transportation, located within or near industrial parks. (*industriel*)

“**Land for public purposes**” means land, other than streets, for the recreational or other use or enjoyment of



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : ARRÊTÉS MUNICIPAUX

SUJET : 27R2024 – ARRÊTÉ DE LOTISSEMENT D'EDMUNDSTON

DATE : 18 juin 2024

RECOMMANDATION

Je propose que l'arrêté municipal 27R2024, intitulé « Arrêté de lotissement d'Edmundston », soit adopté.

Proposée par :

Appuyée de :

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 41R2024

**ARRÊTÉ CONSTITUANT UN COMITÉ
CONSULTATIF EN MATIÈRE DE PLANIFICATION
POUR EDMUNDSTON**

En vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur l'urbanisme* (2017, ch. 19), le Conseil municipal d'Edmundston adopte ce qui suit :

L'arrêté municipal no 41R2024, Arrêté constituant un comité consultatif en matière de planification pour Edmundston, est adopté de la façon suivante :

1 COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE DE PLANIFICATION

- (1) Un comité consultatif en matière de planification pour la municipalité d'Edmundston est constitué et formé de huit membres.

2 OUTILS ET DOCUMENTS CONNEXES

- (1) Cet arrêté doit être lu et appliqué conjointement avec, mais sans s'y limiter, le ou les outils et documents suivants :

- a) Arrêté municipal 27R2024 – Arrêté de lotissement d'Edmundston et ses modifications;
- b) Arrêté municipal 32R2019 – Plan d'aménagement municipal et ses modifications;
- c) Arrêté municipal 33R2024, arrêté de zonage d'Edmundston et ses modifications;
- d) Code national du bâtiment du Canada;
- e) *Loi sur la gouvernance locale* et ses modifications;
- f) *Loi sur l'urbanisme* et ses modifications;
- g) Politique administrative 28R2024 – Fonctionnement du comité consultatif en matière de planification et ses modifications.

3 DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

- (1) Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

4 ABROGATION D'ARRÊTÉS

- (1) Les arrêtés municipaux suivants sont, par la présente, abrogés :

- a) L'arrêté municipal no 41 « Arrêté constituant un comité consultatif en matière d'urbanisme pour

MUNICIPAL BY-LAW NO. 41R2024

**A BY-LAW TO ESTABLISH A
PLANNING ADVISORY COMMITTEE
FOR EDMUNDSTON**

The Municipal Council of Edmundston, under authority vested in it by subsection 3(1) of the *Community Planning Act* (2017, c. 19), enacts as follows:

Municipal by-law No. 41R2024, by-law to establish a planning advisory committee for Edmundston, is adopted by the following:

1 PLANNING ADVISORY COMMITTEE

- (1) A planning advisory committee of eight members is hereby established for the municipality of Edmundston.

2 RELATED TOOLS AND DOCUMENTS

- (1) This by-law must be read and enforced in conjunction with, but not limited to, the following:

- a) Municipal by-law 27R2024 – Edmundston subdivision by-law, and its amendments;
- b) Municipal by-law 32R2019 – Edmundston development plan, and its amendments;
- c) Municipal by-law 33R2024 – Edmundston zoning by-law, and its amendments;
- d) National building code of Canada;
- e) *Local Governance Act*, and its amendments;
- f) *Community Planning Act*, and its amendments;
- g) Administrative policy 28R2024 – Planning advisory committee procedures, and its amendments.

3 EFFECTIVE DATE

- (1) This by-law comes into force on July 1, 2024.

4 REPEAL OF BY-LAWS

- (1) The following by-laws are hereby repealed:

- a) Municipal by-law No. 41 “A by-law to establish a planning advisory committee for Edmundston”,

Edmundston », adopté par le conseil municipal d'Edmundston le 18 novembre 2014;

adopted by the municipal council of Edmundston on November 18, 2014;

- b) L'arrêté municipal no. 6 du village de Rivière-Verte « Planning Advisory Committee », adopté par le conseil municipal de Rivière-Verte le 16 août 1974.

- b) Rivière-Verte municipal by-law No. 6 "Planning Advisory Committee", adopted by the municipal council of Rivière-Verte on August 16, 1974.

5 ÉDICTION

PREMIÈRE LECTURE (par titre) : 24 avril 2024

DEUXIÈME LECTURE (par titres) : 21 mai 2024

TROISIÈME LECTURE (par titres)
ET ADOPTION : 18 juin 2024

Cet arrêté est adopté en vertu du paragraphe 15(3) de la *Loi sur la gouvernance locale*.

Eric Marquis, Maire / Mayor

Marc Michaud, Greffier / Clerk

5 ENACTMENT

FIRST READING (by titles): April 24, 2024

SECOND READING (by titles): May 21, 2024

THIRD READING (by titles)
AND ADOPTION: June 18, 2024

This by-law is adopted under subsection 15(3) of the *Local Governance Act*.



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : ARRÊTÉS MUNICIPAUX

**SUJET : 41R2024 – ARRÊTÉ CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF EN
MATIÈRE DE PLANIFICATION POUR EDMUNDSTON**

DATE : 18 juin 2024

RECOMMANDATION

Je propose que l'arrêté municipal 41R2024, intitulé « Arrêté constituant un comité consultatif en matière de planification pour Edmundston », soit adopté.

Proposée par :

Appuyée de :



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : OPÉRATIONS

SUJET : EXPERT-CONSEIL POUR LA SUPERVISION ET LA GESTION DE PROJET POUR L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES DANGEREUSES ET DÉMOLITION DU 225, CHEMIN DU POUVOIR

DATE : 18 juin 2024

DÉTAILS DU DOSSIER

Selon l'article 166(2) (a) – Exemption pour les services professionnels, (a) ingénieurs, de la *Loi sur la passation des marchés publics*, Marché de gré à gré, une offre de services a été sollicité pour les services d'une firme d'experts-conseils pour la supervision et la gestion de projet pour l'enlèvement des matières dangereuses et la démolition du 225, chemin du Pouvoir. L'offre de service a été reçue et évaluée, en fonctions des termes de référence de l'appel d'offres et des modalités de la *Loi sur la passation des marchés publics*.

Il est recommandé d'accepter la soumission de Stantec Consulting Ltd. pour un montant de 308 900 \$ plus les taxes applicables.

La facture sera envoyée au propriétaire et, si elle n'est pas remboursée, sera acheminée au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour remboursement par le compte de taxes foncières.

RECOMMANDATION

Je propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Stantec Consulting Ltd., concernant les services de supervision et de gestion de projet pour l'enlèvement des matières dangereuses et la démolition de la propriété située au 225, chemin du Pouvoir.

Proposée par :

Appuyée de :



**FORMULAIRE DE RECOMMANDATION
CONSEIL MUNICIPAL (\$50,000 et plus)**

SERVICE: **Opérations**

OBJET: **Offre de services pour les services d'une firme d'expert-conseil pour la supervision et la gestion de projet d'enlèvement des matières dangereuses et de démolition de l'ancien CCNB**

Soumissionnaires	Statut / Soum.	Montant	Taxe	Total
Stantec Consulting Ltd.		\$ 308,900.00	\$ 46,335.00	\$ 355,235.00

Notes:

- Statut des soumissions, en fonction de la Loi sur la passation des marchés publics.
- Récupération des taxes à 71.43%.
- Coût net après récupération des taxes \$322,139.45
- Loi sur la passation des marchés publics, Marché de gré à gré, article 166(2) (a) - Exemption pour les services professionnels, (a) ingénieurs.
- Source de financement :
A) Remboursement des dépenses par la province du NB selon l'article 141, sous la partie 13 - Lieux Dangereux ou Inesthétiques, de la Loi sur la gouvernance locale, LN-B 2017, C 18

FINANCEMENT:

Budget d'immobilisation **Rubrique #** 10-9901-3050 **\$ 0**
Refacturer à la province

RECOMMANDATIONS:

- Accepter la soumission au montant de **\$ 355,235.00** de **Stantec Consulting Inc.** étant le seul soumissionnaire pour la supervision et la gestion de projet pour l'enlèvement des matières dangereuses et la démolition de l'ancien CCNB d'Edmundston.
- Adopter une proposition à cet égard lors d'une prochaine réunion publique.

SIGNATURES:

Louis Ruest, ing.
Coordonnateur infrastructures

Julie Pelletier
Directeur général ou son représentant

Date: 14 juin 2024

Date: 14 juin 2024

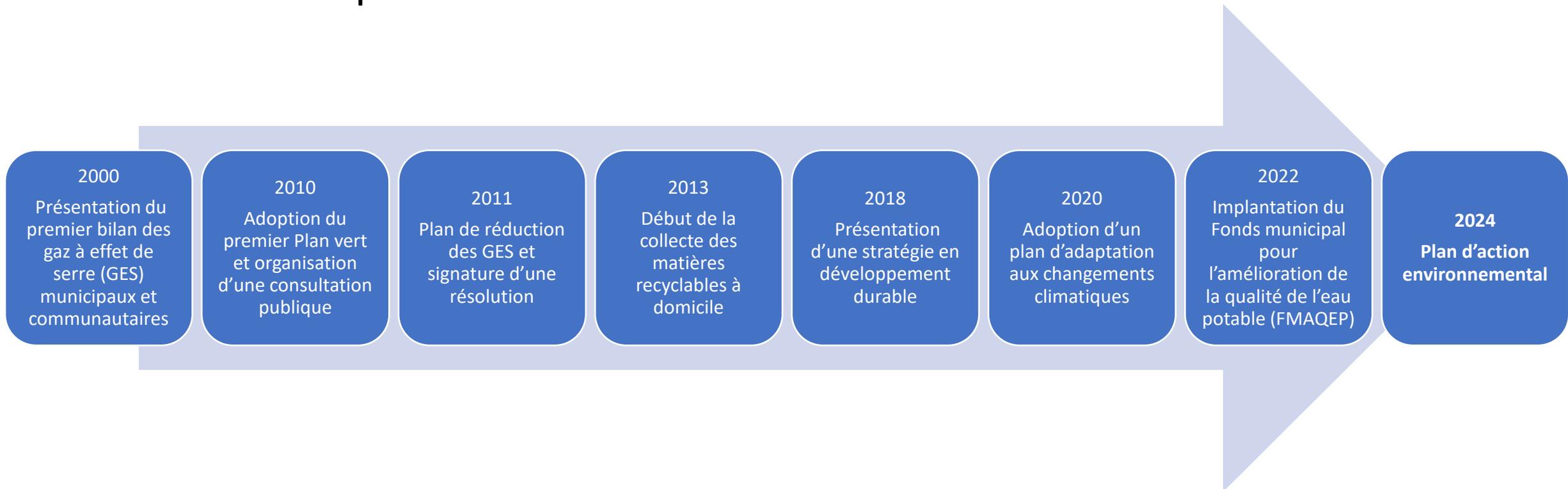
RÉSOLUTION NO.: **DATE :**

Plan d'Action Environnemental de la municipalité d'Edmundston

Des actions concrètes pour améliorer les conditions environnementales

Historique du plan environnemental

- Le plan d'action environnemental est le fruit d'une consolidation de divers plans, de plusieurs années d'efforts et de diverses actions réalisées depuis 2000.



La structure du plan

- 10 axes
 - Des sous-axes
 - Des objectifs liés aux sous-axes
 - Des actions spécifiques pour atteindre les objectifs
 - Des indicateurs précis pour mesurer les résultats de l'action

Les axes



La structure du plan – exemple de l'eau



Eau potable

L'eau



Eau de pluie



Eau usée

La structure du plan – exemple de l'eau



Eau potable

Objectif 1 : Réduire la consommation de l'eau potable

Actions

1. Dresser un bilan de la consommation d'eau potable

2. Finaliser l'installation de compteurs d'eau

Indicateur 1 : Quantité d'eau potable consommée des ménages dotés d'un compteurs

Indicateur 2 : Quantité d'eau potable prélevée pour tous les secteurs (résidentiels, industriels et commerciaux)

Indicateur 1 : % des résidences qui ont un compteur d'eau

Objectif 2 : Adopter des mesures visant à assurer la disponibilité de l'eau potable

Actions

1. Former un comité consultatif pour la gestion et la surveillance des bassins versants protégés

Indicateur 1 : Niveau moyen annuel de la turbidité, de coliformes totaux et d'E. coli dans l'eau du bassin versant Iroquois-Blanchette

Tableau de bord visuel de la performance environnementale municipale

Indicateurs

-  = Amélioration requise
-  = Situation stable
-  = Cible atteinte

Réduction de la consommation d'eau potable

☑ Cible atteinte

EXPLOREZ ICI

Consommation en énergie des ménages

☑ Cible atteinte

EXPLOREZ ICI

Déchets résidentiels non-récupérés

📉 à améliorer

EXPLOREZ ICI

Quantité de recyclage (Taux de réacheminement)

📉 à améliorer

EXPLOREZ ICI

Qualité de recyclage (Taux de rejet)

☑ Cible atteinte

EXPLOREZ ICI

Qualité de l'air (Cote air santé)

☑ Cible atteinte

EXPLOREZ ICI

Maintien du couvert arborescent (Indice de canopée, %)

🔄 Stable

EXPLOREZ ICI

Réduction des émissions de GES municipales

☑ Cible atteinte

EXPLOREZ ICI

Utilisation de pesticides et d'engrais chimiques

📉 à améliorer

EXPLOREZ ICI

Plantation d'arbres (Urbains)

🔄 Stable

EXPLOREZ ICI

Réduction de la consommation d'eau potable

Engagement

Edmundston s'engage à fournir, à protéger et à conserver les ressources en eau pour assurer un traitement et un approvisionnement sains et fiables pour les besoins à court et à long termes de la collectivité.

Objectif : Réduire la surconsommation d'eau potable

Indicateur : Quantité d'eau potable consommée dans les ménages dotés d'un compteur

Comment on prend la mesure?

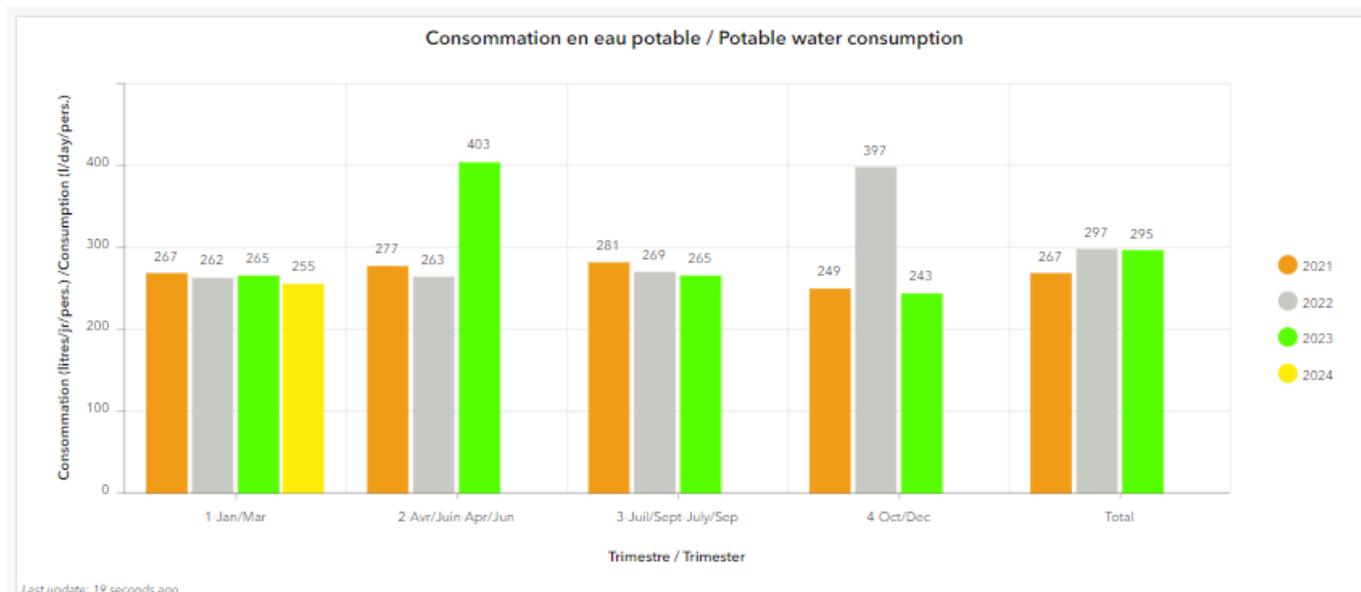
Nous mesurons le volume d'eau consommé en litres à partir de la lecture des compteurs. Ce volume est ensuite divisé par le nombre de jours inclus dans la lecture et par le nombre de ménages ayant un compteur. Ce chiffre est par la suite multiplié par le nombre de personnes par ménage pour obtenir la consommation quotidienne par personne pour les résidences munies d'un compteur. Un comparatif est ensuite fait du trimestre en cours avec la moyenne des trois dernières années pour voir l'évolution.

Saviez-vous que?

La moitié de l'eau utilisée à l'extérieur s'évapore ou ruisselle. Si on arrose en plein cœur de l'après-midi, alors que la chaleur est à son maximum, 60 % de l'eau s'évapore dans l'atmosphère avant qu'elle puisse être absorbée par les plantes.

Où en sommes-nous maintenant?

La consommation résidentielle moyenne d'eau potable des trois dernières années à Edmundston est demeurée assez stable à 286 litres/jour/personne. Cette consommation est assez élevée si on considère qu'en 2019, selon Statistique Canada, le volume moyen de consommation d'eau résidentielle par jour et par habitant était de 215 pour le Canada et de 264 pour le Nouveau-Brunswick.



Où trouver le PAE et le tableau de bord visuel de la performance environnementale municipale?

The image shows the top navigation bar of the Edmundston municipal website. The header includes the Edmundston logo on the left, a navigation menu with 'hôtel de ville', 'services', 'renseignements', 'développement', and 'notre ville', and a search bar on the right. The 'services' menu is open, listing various municipal services, with 'Environnement' highlighted in green. The background of the website features a large, semi-transparent 'edmundston' watermark over a photo of people kayaking on a river.

accueil accès rapide nous joindre

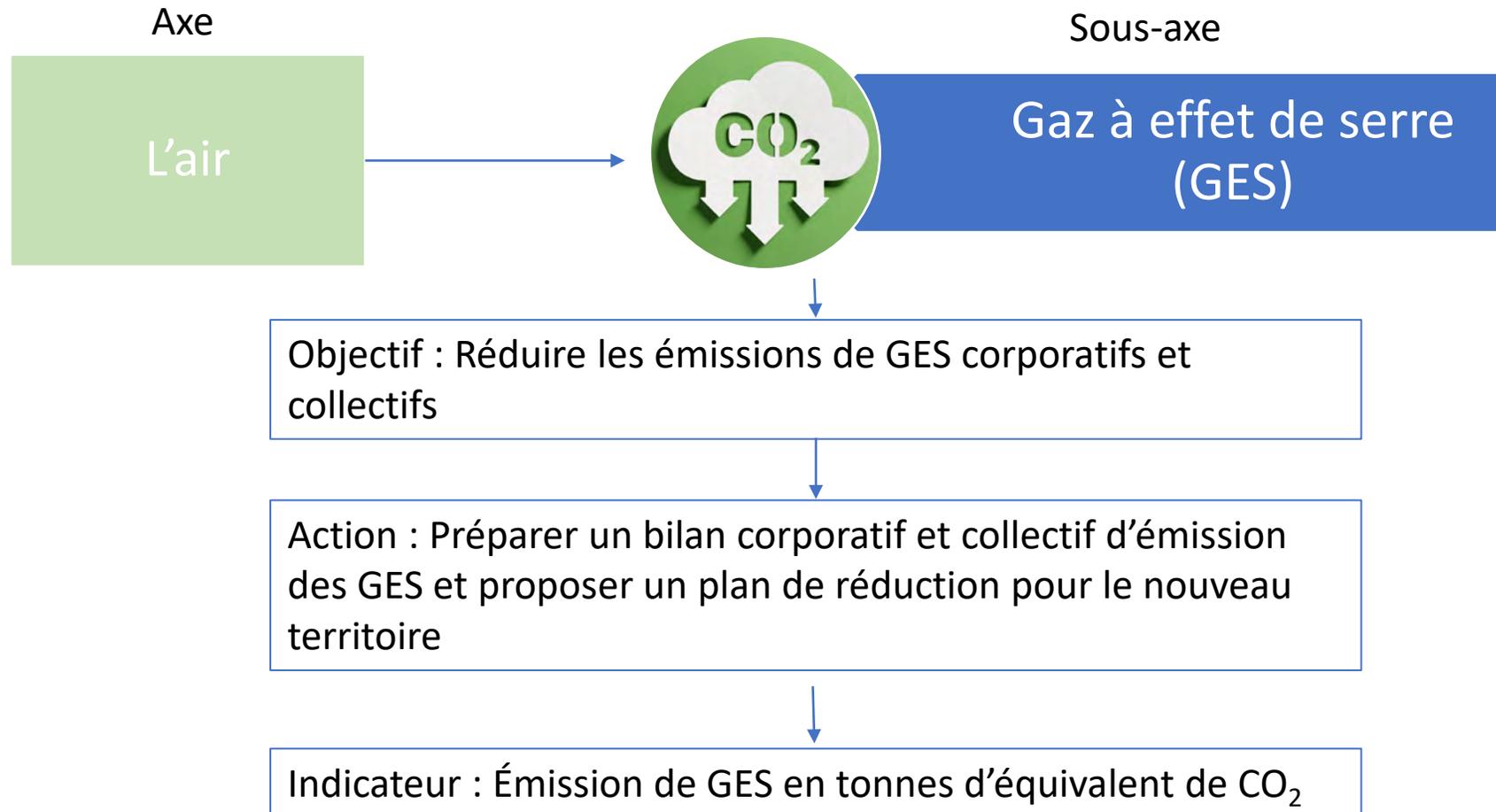
Recherche Q EN

édmundston

hôtel de ville services renseignements développement notre ville

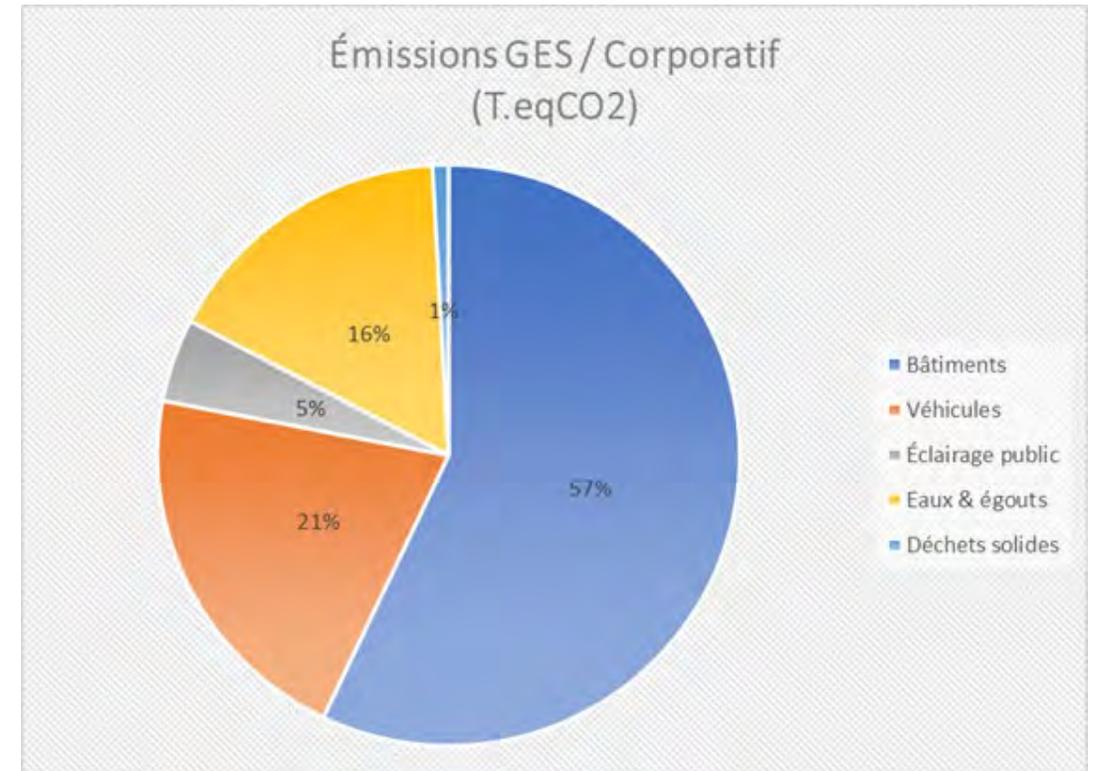
- Arts et culture
- Énergie Edmundston
- Environnement**
- Force policière
- Loisirs et sports
- Recyclage et collectes d'ordures
- Sécurité incendie
- Tarifcation et facturation
- Travaux publics

Pour terminer – Gaz à effet de serre



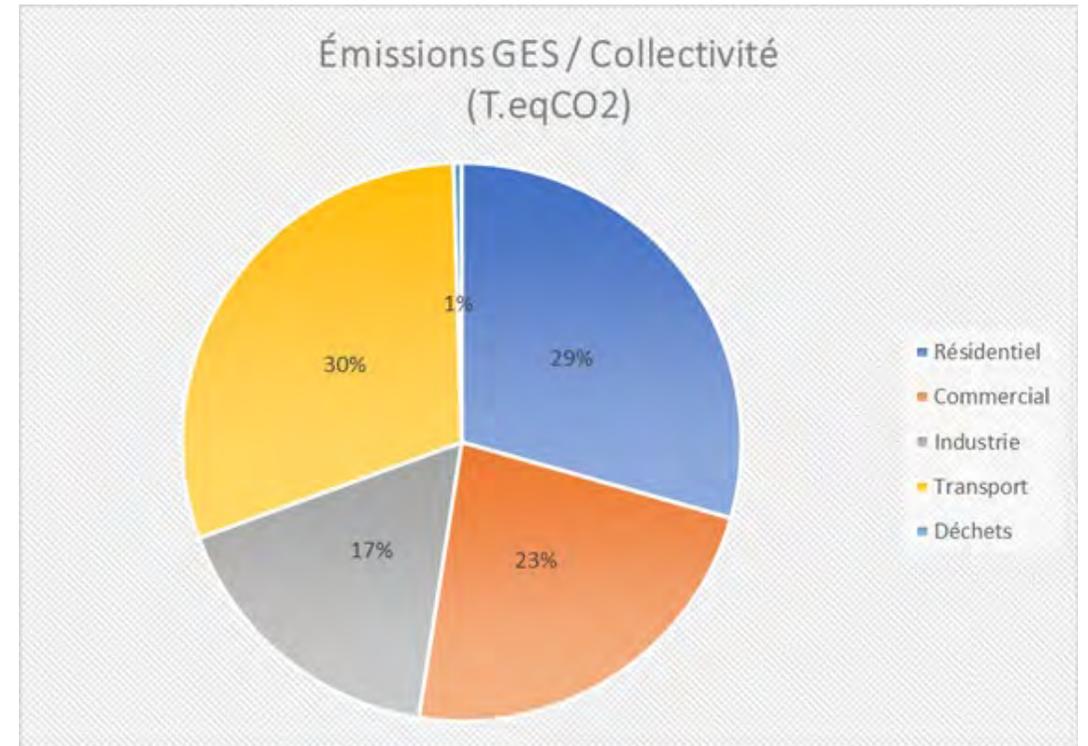
Résultat du bilan corporatif d'émission des GES

Catégorie	Émissions GES / Corporatif (T.eqCO2)	Répartition
Bâtiments	3 022	57 %
Véhicules	1 108	21 %
Éclairage public	246	5 %
Eaux et égouts	871	16 %
Déchets solides	47	1 %
TOTAL	5 294	100 %



Résultat du bilan collectif d'émission des GES

Catégorie	Émissions GES / Collectivité (T.eqCO2)	Répartition
Résidentiel	58 552	29 %
Commercial	45 969	23 %
Industrie	33 778	17 %
Transport	59 980	30 %
Déchets	943	0 %
TOTAL	199 222	100 %



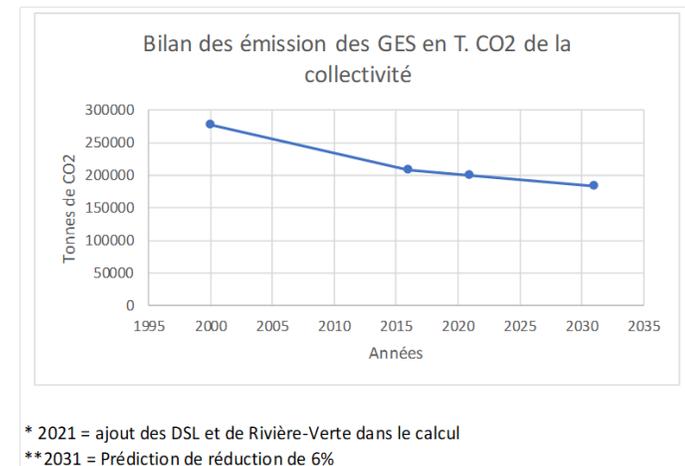
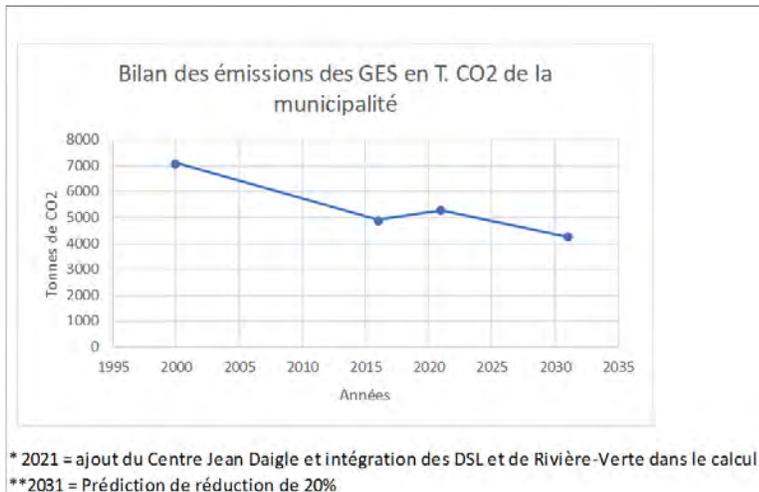
Cible proposée par le programme des Partenaires dans la protection du climat

- Les cibles proposées pour la réduction des GES sont :
 - Une réduction de 20 % des émissions de GES par rapport à l'année 2021 pour ses activités municipales d'ici 2031; et
 - Une réduction de 6 % des émissions de GES pour la collectivité par rapport à l'année 2021, d'ici 2031.



Est-ce réaliste de diminuer nos émissions de 20 % pour la municipalité et de 6 % pour la collectivité?

Absolument!



Cibles par catégorie

Actions proposées

Moyens pour y arriver

Suivis avec indicateurs de rendements

Signature d'une résolution du conseil municipal visant à atteindre les cibles de réduction des GES

Résolution du Conseil visant l'adoption des cibles à atteindre

Vous trouverez ci-dessous une copie certifiée de la résolution adoptée par [nom de la municipalité] lors de sa réunion ordinaire qui a eu lieu le [date].

ATTENDU QUE la municipalité de [nom de la municipalité] est membre du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC);

ATTENDU QUE la municipalité de [nom de la municipalité] a complété la réalisation d'un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre (GES);

ATTENDU QUE Le programme PPC est un cadre de travail en cinq étapes où il est requis d'établir un inventaire de référence des émissions de gaz à effet de serre, établir des objectifs de réduction des émissions, élaborer un plan d'action local pour la protection du climat, mettre en œuvre le plan d'action local pour la protection du climat, surveiller les progrès ainsi que présenter les résultats;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la municipalité de [nom de la municipalité] s'engage à réduire de 20% les émissions de GES par rapport à l'année 2021 pour ses activités municipales d'ici 2031 et à réduire ses émissions de GES pour la collectivité de 6% par rapport à l'année 2021 d'ici 2031.

_____ Signature

_____ Date

_____ Nom et titre du signataire



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

SERVICE : TRAVAUX PUBLICS

SUJET : PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL ET OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

DATE : 18 juin 2024

DÉTAILS DU DOSSIER

Présentation par : Daniel Gautreau, coordonnateur aux espaces verts

RECOMMANDATION

ATTENDU QUE la municipalité d'Edmundston est membre du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC);

ATTENDU QUE la municipalité d'Edmundston a complété la réalisation d'un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre (GES);

ATTENDU QUE le programme PPC est un cadre de travail en cinq étapes ou il est requis d'établir un inventaire de référence des émissions de gaz à effet de serre, d'établir des objectifs de réductions des émissions, d'élaborer un plan d'action local pour la protection du climat, de mettre en œuvre le plan d'action local pour la protection du climat et de surveiller les progrès ainsi que de présenter les résultats;

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité d'Edmundston s'engage à réduire de 20 % les émissions de GES par rapport à l'année 2021 pour ses activités municipales d'ici 2031 et à réduire ses émissions de GES pour la collectivité de 6 % par rapport à l'année 2021 d'ici 2031

Proposée par :

Appuyée de :



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : TRAVAUX PUBLICS

SUJET : APPEL D'OFFRES – SOLIDIFICATION DU BÂTIMENT AU CLUB DE GOLF D'EDMUNDSTON

DATE : 18 juin 2024

DÉTAILS DU DOSSIER

L'appel d'offres 2024-062 a été publié pour recevoir des soumissions pour la solidification d'une partie du bâtiment au Club de golf Fraser Edmundston.

L'ouverture des soumissions a été effectuée le 30 mai 2024 et deux soumissions ont été reçues. L'évaluation des soumissions a été effectuée en fonction des spécifications incluses dans l'appel d'offres et des modalités de la *Loi sur la passation des marchés publics*. L'achat est inclus aux plans d'investissements et le financement provient du fonds général pour immobilisations et du fonds de fonctionnement du club de golf.

Il est recommandé d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire, soit celle de RPB Construction Ltée, pour un montant de 145 990 \$ plus taxe.

RECOMMANDATION

Je propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et RPB Construction Ltée, concernant la solidification d'une partie du bâtiment au Club de golf Fraser Edmundston.

Proposée par :

Appuyée de :



**FORMULAIRE DE RECOMMANDATION
CONSEIL MUNICIPAL**

SERVICE: Travaux Publics - Batiment

OBJET: Solidification du bâtiment au club de golf d'Edmundston

NO.APPEL D'OFFRE: 2024-062

DATE D'OUVERTURE: Le 30 mai 2024

Soumissionnaires	Statut / Soum.	Montant	Taxe	Total
RPB Construction Ltée	Acceptée	\$ 145,990.00	\$ 21,898.50	\$ 167,888.50
J. Clavette Contractor Inc.	Acceptée	\$ 198,600.00	\$ 29,790.00	\$ 228,390.00

Notes:

1. Statut des soumissions, évalué en fonction de la Loi sur la passation des marchés publics.	
2. Récupération des taxes à 100%.	
3. Coût net après récupération des taxes	\$152,247.13
4. Source de financement :	
A) Fonds général pour immobilisations	

FINANCEMENT:

<i>Budget d'immobilisation</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rubrique #	<u>2023-056</u>	\$ 2,000
<i>Budget d'immobilisation</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rubrique #	<u>2024-062</u>	\$ 130,000
<i>Contribution #1 - Golf</i>				\$ 10,000
<i>Contribution #2 - Golf</i>				\$ 10,000

RECOMMANDATIONS:

1. Accepter la soumission au montant de **\$ 145,990.00** plus taxes de RPB Construction Ltée étant le plus bas soumissionnaire lors de l'ouverture des soumissions pour la solidification du Batiment au Golf.
2. Adopter une proposition à cet égard lors d'une prochaine réunion publique.

SIGNATURES:

Alain Laplante
Directeur de service

Julie Pelletier
Directeur général ou son représentant

Date: 5 juin 2024

Date: 5 juin 2024

RÉSOLUTION NO.: _____ **DATE :** _____

Politique administrative <i>Administrative policy</i>	No 28R2024
Fonctionnement du Comité consultatif en matière de planification <i>Planning advisory committee procedures</i>	Résolution no : 2024 -... Adopté le 18 juin 2024 <i>Adopted on June 18, 2024</i>

<p>Attendu que le conseil municipal d'Edmundston a adopté l'arrêté 41R2024 constituant un Comité consultatif en matière de planification pour Edmundston; et</p> <p>Attendu que la <i>Loi sur l'urbanisme</i> (2017, ch.19) permet l'établissement de règles pour la conduite des travaux du comité consultatif en matière de planification;</p> <p>Qu'il soit résolu que le conseil adopte la présente politique :</p> <p>1. But général</p> <p>La présente politique administrative a pour but d'établir la structure et les modalités de fonctionnement du Comité consultatif en matière de planification d'Edmundston. Le comité, établi par le conseil, exercera les fonctions consultatives et décisionnelles nécessaires, tel qu'il est prévu dans la <i>Loi sur l'urbanisme</i> et décrit à l'annexe A.</p> <p>2. Définitions</p> <p>Comité (ou CCP) désigne le Comité consultatif en matière de planification d'Edmundston. (<i>committee (or PAC)</i>)</p> <p>Conseil désigne le conseil municipal d'Edmundston. (<i>council</i>)</p> <p>Demande désigne une demande soumise au Comité consultatif en matière de planification d'Edmundston, sur laquelle le comité doit exprimer son point de vue ou prendre une décision, conformément à la Loi. (<i>application</i>)</p> <p>Directeur ou directrice désigne le directeur ou la directrice de la planification du gouvernement local, tel qu'il est défini dans la Loi. (<i>director</i>)</p> <p>Loi désigne la <i>Loi sur l'urbanisme</i>, chapitre 19 des lois révisées du Nouveau-Brunswick de 2017. (<i>Act</i>)</p>	<p>Whereas the municipal council of Edmundston has adopted by-law No. 41R2024 being a by-law to establish a planning advisory committee for Edmundston; and</p> <p>Whereas the <i>Community Planning Act</i> (2017, c. 19), permits the establishment of rules for the conduct of planning advisory committee's business;</p> <p>Be it resolved that council adopts the following policy:</p> <p>1. General purpose</p> <p>The purpose of the following procedures is to set the structure and methods of operation for Edmundston's Planning advisory committee. The committee, as established by the council, will exercise the necessary advisory and decision-making functions, as described by the <i>Community Planning Act</i> and in Schedule A.</p> <p>2. Definitions</p> <p>Act means the <i>Community Planning Act</i>, R.S.N.B. 2017, c. 19. (<i>Loi</i>)</p> <p>Application means an application submitted to the Planning advisory committee, on which the committee must express its opinion or take a decision, as stated by the Act. (<i>demande</i>)</p> <p>Committee (or PAC) means the planning advisory committee for Edmundston. (<i>comité (ou CCP)</i>)</p> <p>Council means the municipal council of the municipality of Edmundston. (<i>conseil</i>)</p> <p>Director means the local government planning director, as specified in the Act. (<i>directeur ou directrice</i>)</p> <p>Employees (or staff) means the employees of the Development Department of the municipality of</p>
---	---



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : LÉGISLATIF

SUJET : POLITIQUE ADMINISTRATIVE 28R2024 – FONCTIONNEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE DE PLANIFICATION

DATE : 18 juin 2024

DÉTAILS DU DOSSIER

En lien avec la révision des outils de gestion du territoire, une révision complète de la politique administrative sur le fonctionnement du comité consultatif en matière de planification est recommandée.

Les changements comprennent, entre autres :

- La révision de l'appellation et d'autres éléments en fonction des changements à la Loi sur l'urbanisme
- L'ajout d'un membre pour un total de huit membres pour mieux représenter le nouveau territoire d'Edmundston
- Une indemnité de 40 \$ par réunion pour chaque membre non élu
- Une indemnité additionnelle de 40 \$ par réunion pour le président

Conformément aux procédures de la Loi, le comité consultatif en matière de planification a révisé et recommandé ces changements.

RECOMMANDATION

Je propose que la politique administrative no 28R2024, intitulée « Fonctionnement du Comité consultatif en matière de planification » soit adoptée.

Proposée par :

Appuyée de :



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : ÉNERGIE

SUJET : RÉPARATION D'URGENCE D'UNE GÉNÉRATRICE

DATE : 18 juin 2024

DÉTAILS DU DOSSIER

L'alternateur d'une génératrice a été endommagé par des rongeurs. Wajax Ltd. (Génératrice Drummond) évalue le coût de réparation à 49 320 \$ plus taxes.

Cet achat est fait en vertu d'une exemption selon l'alinéa 153(e) du Règlement en vertu de la *Loi sur la passation des marchés publics*, à cause de la situation d'urgence. Il est recommandé d'accepter la soumission de Wajax Ltd. (Génératrice Drummond) pour un montant de 49 320 \$ plus les taxes applicables. Le financement provient du Fonds de fonctionnement de production d'électricité.

RECOMMANDATION

Je propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Wajax Ltd. (Génératrice Drummond), concernant la réparation d'urgence d'une génératrice.

Proposée par :

Appuyée de :



**FORMULAIRE DE RECOMMANDATION
CONSEIL MUNICIPAL (\$50,000 et plus)**

SERVICE: Énergie

OBJET: Réparation d'une génératrice (en urgence)

SOUSSIONS NO.: N/A

DATE D'OUVERTURE : N/A

Soumissionnaires	Statut / Soum.	Montant	Taxe	Total
Wajax LTD (Generatrice Drummond)	ok	\$ 49,320.00	\$ 7,398.00	\$ 56,718.00

Notes:

- Statut des soumissions, évalué en fonction de la Loi sur la passation des marchés publics.
153 (e) Situation d'urgence
- Récupération des taxes à 100%.
- Coût net après récupération des taxes \$ 49,320.
- Le coût comprend les pièces, la main-d'œuvre, le transport, ainsi que les tests nécessaires.

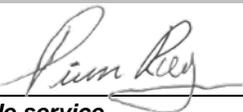
FINANCEMENT:

Budget de fonctionnement Rubrique # 30-9620-2550 \$ 185,000

RECOMMANDATIONS:

- Accepter la soumission d'un montant de \$49,320 plus taxes de Wajax LTD (Generatrice Drummond) étant le seul soumissionnaire pour la réparation d'urgence d'une génératrice.
- Adopter une proposition à cet égard lors d'une prochaine réunion publique.

SIGNATURES:



Directeur de service



Directeur général ou son représentant

Date: Le 29 mai 2024

Date: Le 29 mai 2024

RÉSOLUTION NO.: _____ **DATE :** _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : DÉVELOPPEMENT

SUJET : LOTISSEMENT – LE MONTAGNARD

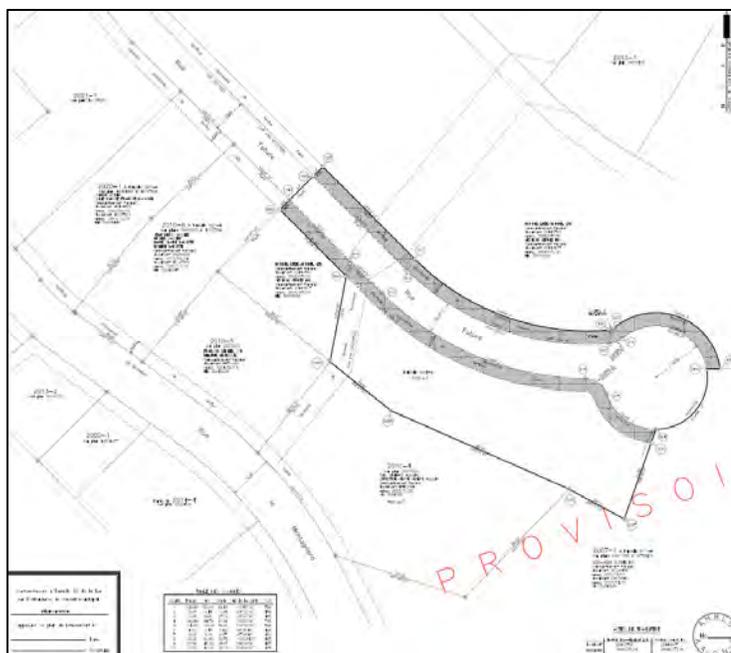
DATE : 18 juin 2024

DÉTAILS DU DOSSIER

Un plan provisoire de lotissement est déposé pour créer une parcelle pour un particulier. La création implique l'acquisition d'une parcelle pour rue future et une servitude de services municipaux dans la rue au nord de la rue le Montagnard du Développement Le Montagnard.

Le tracé proposé de la rue future est conforme au plan d'ensemble applicable. Les espaces verts ont complètement été transférés pour le développement. Le comité consultatif a recommandé le tracé lors de sa réunion du 12 juin 2024.

Il est donc recommandé d'approuver le plan de lotissement et le transfert de la rue future, conditionnellement à la signature d'une entente de développement de la rue future avec le développeur.



RECOMMANDATION

Je propose que conformément à l'article 88(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, le greffier soit autorisé à certifier le plan de « Lotissement Le Montagnard » et que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents relatifs au transfert d'une rue future et à aux servitudes de services publics.

Proposée par :

Appuyée de :

RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : DÉVELOPPEMENT

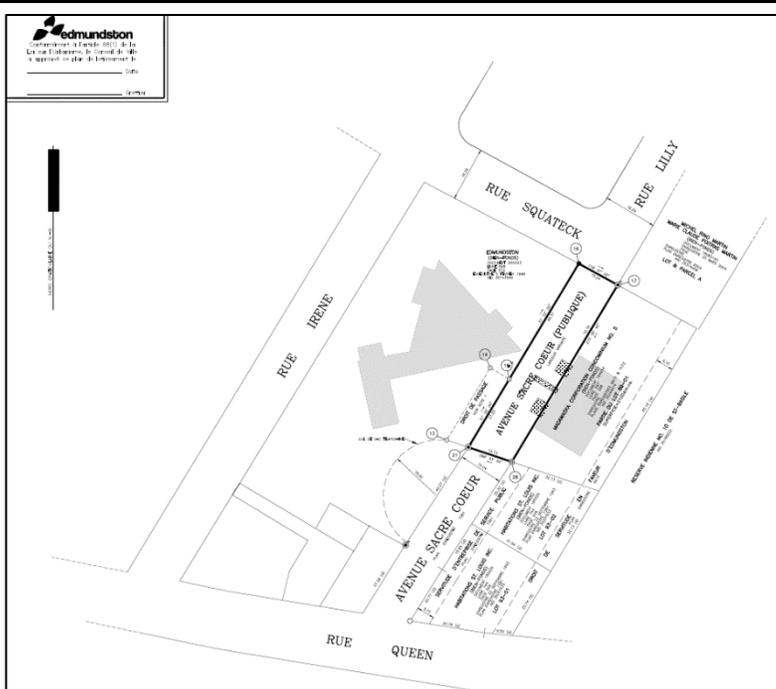
SUJET : LOTISSEMENT – AVENUE SACRÉ-COEUR

DATE : 18 juin 2024

DÉTAILS DU DOSSIER

Un plan provisoire de lotissement est déposé pour transférer une parcelle de terrain où est aménagée une partie de l'avenue Sacré-Cœur.

La corporation de condo désire transférer l'emprise afin de reconnaître la rue publique et se libérer des responsabilités qui y sont reliées. Les propriétaires demandent que le gazon de la cour avant soit refait, que la responsabilité des escaliers soit clarifiée et que la redirection du courrier soit faite auprès de Poste Canada, car quelques changements d'adresses nécessaires.



Étant donné la localisation du bâtiment, une demande de dérogation pour une largeur moindre de la rue et la marge de recul a été présentée et acceptée par le Comité consultatif en matière de planification. La rue aurait 10 mètres; la chaussée 6 mètres.

Il est recommandé d'approuver le plan de lotissement pour accepter le transfert de la rue et des servitudes de services publics et de répondre aux demandes des propriétaires.

RECOMMANDATION

Je propose que conformément à l'article 88(1) de la Loi sur l'urbanisme, le greffier soit autorisé à certifier le plan de lotissement de « Lotissement de Madawaska Corporation Condominium No. 5 » et de reconnaître les conditions demandées par les propriétaires.

Proposée par :

Appuyée de :

edmundston  **on**
habitation • housing



LA priorité pour l'avenir d'Edmundston!

Portrait de notre population



Population : **18 389** (Jan. 2023)

Âge médian: 52,4 ans (2023) – 53,3 ans (2031 p)

Composition des

MÉNAGES



36 % personne
seule



31 % avec
enfants



33 % couple sans
enfants

REVENUS

des ménages

74 071 \$ revenu
moyen

32 % des ménages touchent
moins de 40 000 \$



28 % des ménages vivent
dans un appartement

20 à 34 ans
65 à 79 ans
80 ans et +

sont les résidents habitant le
plus dans des appartements



En moyenne, **17 %** des revenus
des ménages sont consacrés au
logement à Edmundston.



20 % de tous les ménages
consacrent plus de 30 % de leurs
revenus aux frais de logement.

Portrait du parc d'habitation



Croissance du prix des loyers entre 2,3 % et 4 % annuellement depuis 2018



23 % des ménages vivent dans un **logement inadapté**

Logement de taille non convenable
Réparations majeures sont requises
30 % ou + du revenu est consacré aux frais de logement

65 %

des édifices de logement
d'Edmundston sont construits depuis

+ de 50 ans



Le **taux d'inoccupation** des loyers est de **2,6 %**, c'est-à-dire quatre p.p. en deçà du taux d'équilibre. Sous ce seuil d'équilibre à 3 %, il y a situation de pénurie.



La **rareté des logements** est particulièrement présente pour les logements de taille supérieure (3 chambres et +) où le taux d'inoccupation était de **0 %** en 2021.

ENJEUX

du marché du
logement à Edmundston

- Manque de soutien au développement
- Couts de construction élevés
- Offre d'entrepreneurs limitée
- Profil socioéconomique de la région
- Discrimination

4 CLIENTÈLES

ayant les plus grands besoins en logements



Travailleurs seuls et avec famille

Plusieurs postes à pourvoir
Augmentation du nombre de
nouveaux residents et
résidentes



Étudiants

Croissance du nombre d'inscriptions
d'étudiants et d'étudiantes



Clientèle vulnérable

651 personnes en attente pour un logement
soutenu par le gouvernement provincial.

Synthèse des besoins en habitation

Besoins non comblés d'habitations dans le court, moyen et long terme et nombre de logements libérés

Edmundston, 2021 à 2045, en nombre d'unités

	Court terme 2022-2025		Moyen terme 2026-2030		Long terme 2031-2045	
	Total période	annuel	Total période	annuel	Total période	annuel
Les travailleurs seuls	127	32	161	32	171	11
Les travailleurs avec famille (unités)	508	127	645	129	685	46
Les étudiants	203		233		n.d.	
La clientèle vulnérable	651		719		1 041	
Besoins (unités)	1 013		1 114		1 098	
	Cumulatif depuis 2021	annuel	Cumulatif depuis 2021	annuel	Cumulatif depuis 2021	annuel
Potentiel maximal de logements libérés	44	44	393	44	472	20

Au cours des prochains 20 ans,
plus de **2 500** loyers seront
nécessaires pour répondre aux
besoins non comblés de la
demande en logement.



À court terme, d'ici 2025,
c'est environ **1 000**
loyers qui seront
nécessaires.

10 % - Le nombre maximal de
logements potentiellement
libérés par la population
vieillissante.



Fonds pour accélérer la construction de logements

Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL)

Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL)

AIDER À CONSTRUIRE PLUS DE LOGEMENTS, PLUS RAPIDEMENT, À EDMUNDSTON
HELPING BUILD MORE HOMES, FASTER IN EDMUNDSTON

26 MARS 2024 MARCH 26TH

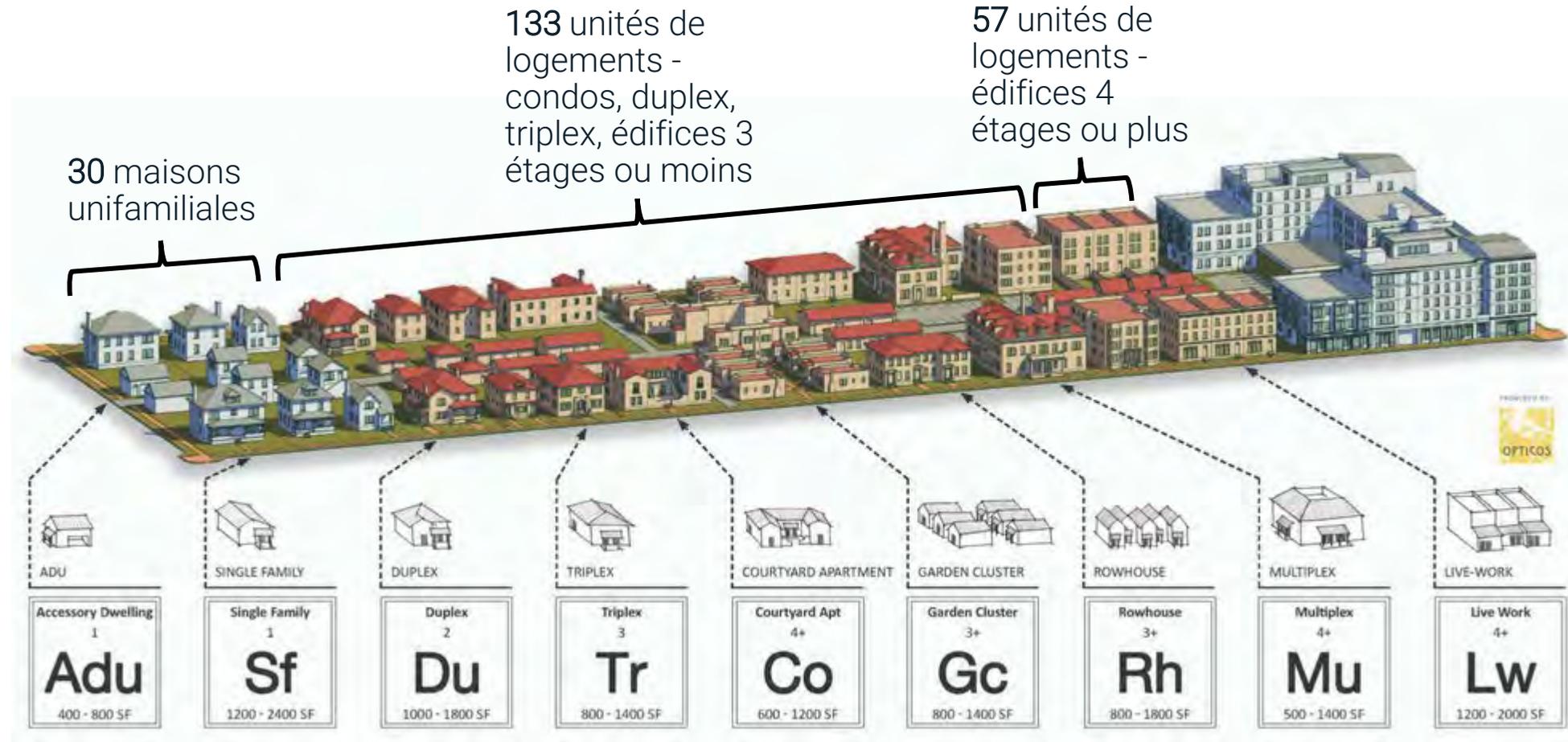


Canada  edmundston
Forte de nature! • A strong nature!

Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL)



Quels genres de logements?



Des logements pour qui ?

- Pour toutes les citoyennes et tous les citoyens d'Edmundston.
- Des logements de différents styles, différents prix, construits par le secteur privé et le secteur sans but lucratif.
- Incluant des logements offerts à des prix que les citoyens pourront se payer.

Ça veut dire quoi « abordable » ?

- Un logement abordable signifie que le ménage (famille) qui y habite ne consacre pas plus de 30 % de son revenu pour y vivre.
- Le prix moyen d'un appartement 2 chambres à Edmundston selon la SCHL est de 837 \$/mois. (AMR)
 - Ça prend un revenu minimum de 33 480 \$ pour considérer ce loyer comme abordable pour un ménage.
 - 26 % des ménages d'Edmundston ne peuvent pas se le permettre.
- Pour un loyer de 2 chambres à 670 \$/mois (BMR = 85 % du AMR)
 - Ça prend un revenu minimum de 26 800 \$ pour considérer ce loyer comme abordable pour un ménage.
 - 16 % des ménages d'Edmundston ne peuvent pas se le permettre.

Private Apartment Average Rents (\$)

	OCT-20		OCT-21		OCT-22		OCT-23	
Bachelor	413	b	435	b	498	d	522	b
1 Bedroom	469	a	512	a	576	b	592	b
2 Bedroom	606	a	635	b	703	b	837	b
3 Bedroom +	620	b	685	b	801	b	862	c
Total	549	a	584	a	658	b	745	a

Investissements stratégiques

Comment les fonds seront-ils utilisés ?

Utilisation des fonds du FACL

- Investissements pour la mise en œuvre des 8 initiatives
 - 40-50 % du budget total
- Investissements stratégiques selon ce qui est permis par le programme
 - 50-60 % du budget total
- Investissements dans les infrastructures liées au logement
 - Infrastructures d'eau potable et de traitement des eaux usées qui soutient les logements
 - Préparation de l'emplacement pour soutenir les ensembles résidentiels
 - Ex. : arpentage, designs 3D, autres éléments de pré-développement, démolition, décontamination
- Investissements dans le logement abordable
 - Acquisitions de terrains ou bâtiments pour le logement abordable

8 initiatives pour accélérer la construction de logements



Bonification des
pouvoirs du
Comité
consultatif en
matière de
planification



Modifications de
l'arrêté de
zonage



Immeubles-
types



Révision du
processus de
délivrance des
permis de
construction

8 initiatives pour accélérer la construction de logements



Cession de
terrains et fonds
de réserve



Création d'un
nouvel incitatif
pour la
construction des
nouvelles unités
de logement du
FACL



Politique de
communication
et marketing
axée sur les
promoteurs
externes



Biens
excédentaires
gouvernementaux

edmundston 

habitation • housing

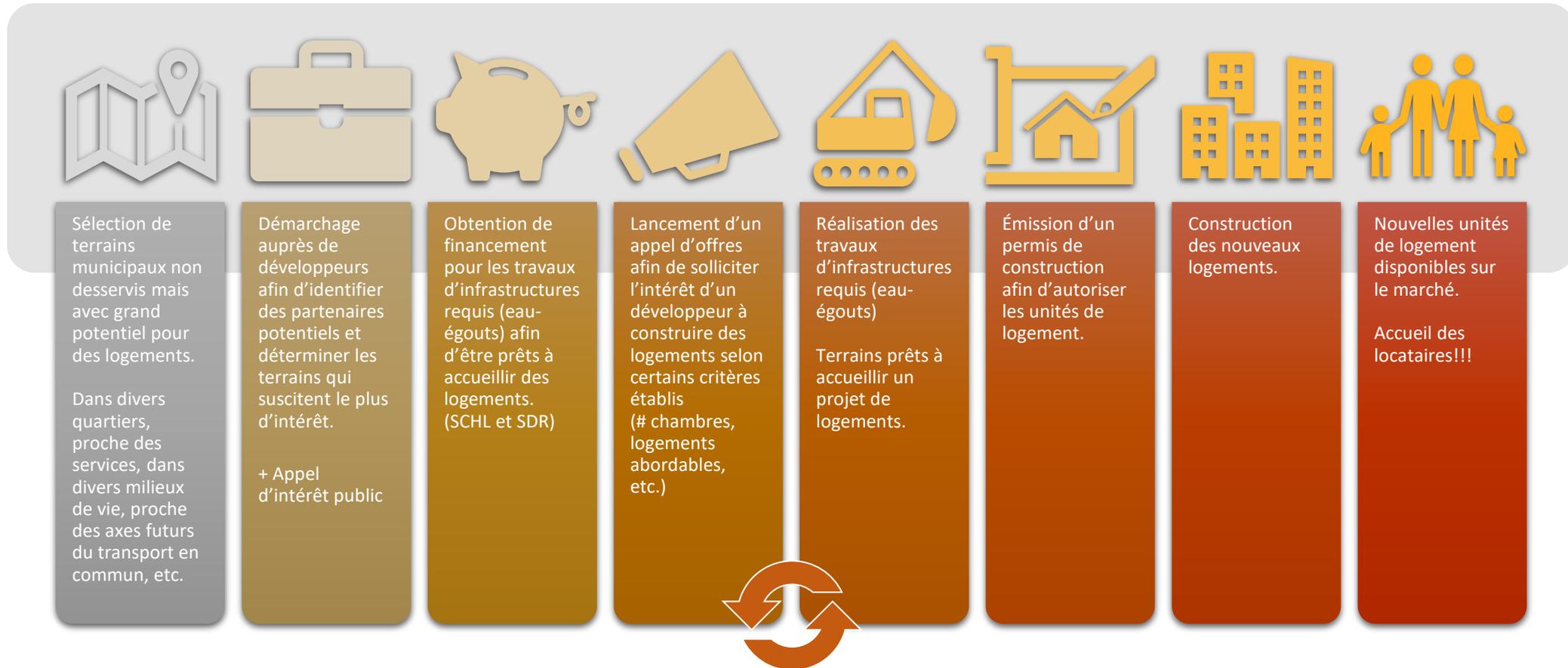
Futur site!

Projet de développement résidentiel

Propositions acceptées

edmundston.ca

Processus préconisé



Critères de sélection des propriétés

- La SCHL recommande de donner la priorité aux terrains qui se rapprochent le plus des critères suivants :
 - 1 km d'une station de transport en commun ou d'un arrêt d'autobus
 - 1 km d'une épicerie
 - 1 km d'un parc de quartier
 - 1 km d'une pharmacie
 - 1 km d'un centre communautaire
 - 1,5 km d'une école primaire
 - 1,5 km d'une bibliothèque publique
 - 1,5 km d'une garderie
 - 3 km de services de santé ou un hôpital
 - 10 km d'une zone avec des possibilités d'emploi (zone d'affaires, commerciale ou industrielle)

Emplacement des terrains municipaux pour la création de logements



10 sites

Potentiel de 256 unités

- Boul Mgr-Numa-Pichette, 4 727m²
- Ancienne caserne de St-Basile, 7 361m²
- Boul Isidore-Boucher/Grondin, 1 146m²
- Coin Laporte/St-François, 505m²
 - 35, 34e Avenue, 608m²
- Saint-Sacrement, 13 566m²
- Ave Laboissonière, 56 664m²
- Rue Gagné/Ave Zaichick, 6 426m²
 - Rue Carrier, 21 352m²
- Coin Canada/de l'Église, 3 182m²

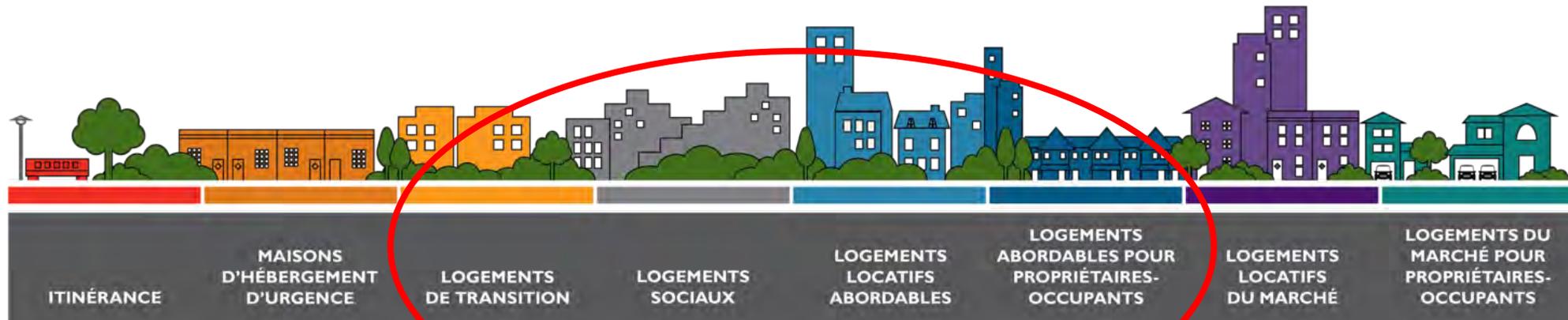
Plan de travail et équipe

Équipe de travail

- Service de développement
 - Isabelle Laplante
 - Pascal Hudon
- Équipe administrative
 - Marc Michaud
 - Marco Daigle
 - Richard Daigle
 - Parise Pelletier
 - Mychèle Poitras
- Consultants/experts externes - Axent Plus
 - Cibler des développeurs et promoteurs potentiels pour les appels à projet qui seront lancés
 - Accompagnement dans le développement du logement issu d'organisations sans but lucratif

Logement issu d'organisations sans but lucratif ou de coopératives

- Les OSBL de logements et les coopératives de logements ont un rôle extrêmement important à jouer dans la composante d'abordabilité.



Logement issu d'organisations sans but lucratif et de coopératives

- Un plan d'action spécifique sera développé pour ce créneau.
- Discussions à venir avec des organismes de la région pour connaître leur intérêt.
- Analyse des sources de financement et des outils disponibles pour les OSBL et les coopératives de logements.
- Collaboration avec l'Association de logement sans but lucratif du Nouveau-Brunswick inc. et autres organismes provinciaux/nationaux.

Faites partie de la solution !

Faites partie de la solution !

- La crise du logement, ce n'est pas que l'affaire des autres !
- Elle est vécue quotidiennement par un trop grand nombre de nos citoyens et citoyennes :
 - insalubrité, logement familial inexistant, interminable liste d'attente pour les logements sociaux, « rénovictions », discrimination, loyers exorbitants...
- Si vous avez un logement qui répond actuellement à vos besoins, vous êtes choyé!
- Près d'une famille sur 4 se retrouve en situation de précarité à Edmundston, souvent impuissante devant l'impossibilité de se loger adéquatement selon ses besoins !

Faites partie de la solution !

- Rappelons-le, notre ville aura besoin de plus de 2 000 nouvelles unités de logements d'ici 2045 pour répondre aux besoins des citoyens et citoyennes...
- Qui sont ces citoyens et citoyennes ?
 - Vos parents ou grands-parents qui voudront une résidence plus appropriée à leurs besoins changeants.
 - Vos enfants ou petits-enfants qui voudront avoir leur propre chez-soi.
 - Les nouvelles familles de travailleurs qui viendront s'établir dans notre communauté afin de permettre à nos entreprises et institutions d'opérer efficacement.
 - Les étudiants et étudiantes qui viendront étudier chez nous et qui permettront à nos institutions postsecondaires de continuer d'offrir des programmes de formation de qualité dans notre ville.
 - Les parents monoparentaux et leurs enfants qui ont besoin d'un logement approprié pour la famille.
 - Vous ?

Faites partie de la solution !

- L'enjeu social du logement est beaucoup trop complexe et multidimensionnel pour être porté seul par la Ville d'Edmundston.
- C'est l'ensemble de notre communauté qui doit être mise à contribution : citoyens, citoyennes, locataires et propriétaires (qu'ils soient privés, communautaires ou institutionnels), organismes communautaires, instances de concertation, institutions, investisseurs, milieu des affaires, acteurs philanthropiques ainsi que tous les ordres de gouvernement.

Faites partie de la solution !

- C'est en collaborant, en regardant vers l'avant avec humilité et responsabilité et, surtout, en osant des initiatives audacieuses et durables que nous arriverons à construire une ville où le droit au logement est une réalité pour tous !
- Si vous adorez votre quartier, de nouveaux voisins l'adoreront également !

Faites partie de la solution !

- Le logement est un droit humain fondamental.
- Tous les citoyens et citoyennes d'Edmundston ont le droit à un logement convenable.
- Les terrains aptes à la construction de logements sont limités par notre situation géographique.
- La Ville d'Edmundston devra prendre des décisions responsables pour le bien collectif de la communauté et à l'image de sa vision
 - Ouverte et inclusive
 - Durable et prospère
- Plus que jamais, il faut agir ensemble pour s'assurer que chaque personne a un toit convenable !

Agir ensemble
pour le logement...
maintenant!

Invitation à la session portes ouvertes

- La population est invitée à une session portes ouvertes portant sur le dossier du logement le mardi 25 juin prochain de 18 h 30 à 20 h 30 au Centre Jean-Daigle.

Ce sera l'occasion pour chacune et chacun d'en apprendre davantage sur les initiatives et les terrains qui seront développés au cours des prochaines années et pour poser vos questions en lien avec le logement.

Bienvenue à tous!

edmundston

habitation • housing

Pour nous joindre :

Isabelle Laplante

Coordonnatrice développement économique et logement

Isabelle.laplante@edmundston.ca

506.739.2080

Pascal Hudon

Coordonnateur développement du territoire

Pascal.hudon@edmundston.ca

506.737.6900





RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

SERVICE : DÉVELOPPEMENT

SUJET : ACTE DE TRANSFERT – 95, RUE DE L'ÉGLISE

DATE : 18 juin 2024

DÉTAIL DU DOSSIER

Pour faire suite à la présentation sur les initiatives pour accélérer la construction de logements, comme prochain investissement, il est recommandé de faire l'acquisition de la propriété située au 95, rue de l'Église et identifiée par le NID 35138064.

Cette acquisition permettra de maximiser l'utilisation des propriétés municipales situées de chaque côté de celle-ci avec un projet de développement résidentiel. Le financement proviendra de la subvention reçue du Fonds d'accélération et de construction de logement de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, donc une partie du projet devra inclure une composante de logement abordable. L'immeuble qui comporte des espaces commerciaux et des logements sera éventuellement démoli pour accueillir un projet résidentiel majeur, mais entretemps de l'appui sera offert aux occupants et aux résidents et résidentes pour les relocaliser.

Une offre d'achat et vente a été conclue avec le propriétaire conditionnel à l'acceptation du conseil municipal.

RECOMMANDATION

Je propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et les propriétaires de la propriété située au 95, rue de l'Église et identifiée par le NID 35138064, concernant le transfert de la propriété à la municipalité.

Proposée par :

Appuyée de :

Nomination de personnel

Juin 2024



Denis Levesque

Technicien en réfrigération et climatisation
Propriétés et bâtiments

Entrée en fonction:
Le 27 mai 2024



Prochaine réunion ordinaire publique

Mardi 16 juillet 2024, à 19 h

Année 2024
 Mois Mai

Résumé des dépenses encourues par les membres du conseil municipal pour mai 2024

Nom	Raison	Lieu	No de Réunion	Total pour location de véhicule	Total pour Km	Total pour Conférences	Total pour Réunions	Total Per Diems	Total pour Repas	Total pour Hôtels	Total pour Stationnement	Total mensuel	Cumulatif Annuel
Marquis, Eric	Rencontre municipale	Saint-Jean-de-la-Lande			\$44.43							\$44.43	
Marquis, Eric Total					\$44.43							\$44.43	\$4,257.78
McGuire, Eric	Aucuns frais additionnels pour mai 2024	Edmundston										\$0.00	
McGuire, Eric Total												\$0.00	\$2,943.22
Nadeau, Aldéo	Comité de négociations	Edmundston						\$850.00				\$850.00	
Nadeau, Aldéo Total								\$850.00				\$850.00	\$5,239.50
St-Onge Morneau, Sylvie	Aucuns frais additionnels pour mai 2024	Edmundston										\$0.00	
St-Onge Morneau, Sylvie Total												\$0.00	\$0.00
Desjardins, Eric	Aucuns frais additionnels pour mai 2024	Edmundston										\$0.00	
Desjardins, Eric Total												\$0.00	\$0.00
Landry-Nadeau, Denise	Aucuns frais additionnels pour mai 2024	Edmundston										\$0.00	
Landry-Nadeau, Denise Total												\$0.00	\$0.00
Morneault, Eric	Union des municipalités du N.-B. (UMNB)	Edmundston		\$325.16								\$325.16	
Morneault, Eric Total				\$325.16								\$325.16	\$3,440.28
Power, Karen	Aucuns frais additionnels pour mai 2024	Edmundston										\$0.00	
Power, Karen Total												\$0.00	\$1,024.71
Conseil Municipal	Réunions du conseil municipal	Edmundston							\$1,314.77			\$1,314.77	
Conseil Municipal Total									\$1,314.77			\$1,314.77	\$34,919.71
Bélanger-Nadeau, Diane	Aucuns frais additionnels pour mai 2024	Edmundston										\$0.00	
Bélanger-Nadeau, Diane Total												\$0.00	\$0.00
Parent, Lisa	Aucuns frais additionnels pour mai 2024	Edmundston										\$0.00	
Parent, Lisa Total												\$0.00	\$0.00
St-Germain, Daniel	Aucuns frais additionnels pour mai 2024	Edmundston										\$0.00	
St-Germain, Daniel Total												\$0.00	\$0.00



JOURNÉE NATIONALE DES
PEUPLES
AUTOCHTONES

National indigenous
peoples day

21 juin 2024
June 21, 2024